

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

CLOTURE DU BUDGET ANNEXE ZA CHANDELET		
Nombre de Conseillers :	Votes :	Numéro :
En exercice : 33 Présents : 26 Absents : 0 Procurations : 7	Pour : 33 Contre : Abstentions :	4-11

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 13 septembre 2023

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET - Xavier FAURE - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHOLON - Eric PUJADE - Jean-Luc LUPIERI - Michèle DUPUY - Gérard BORDIER - Martine-GUILLAUME - Patrice SANGARNE - Henri UNINSKI - Michel RAULET - Sandrine AUDIBERT - Alain DAL PONTE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE - Jean-Christophe CID - Jean GUICHOU - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN - Xavier MALBREIL - Michèle GOULIER - Daniel MEMAIN.

Procurations : Maryline DOUSSAT-VITAL à Xavier FAURE - Pauline QUINTANILHA à Fabrice BOCAHUT - Françoise PANCALDI à Eric PUJADE - Véronique PORTET à Michel RAULET - Audrey ABADIE à Cécile POUCHOLON - André TRIGANO à Clarisse CHABAL VIGNOLES - Gérard LEGRAND à Françoise LAGREU CORBALAN.

Secrétaire de séance : Henri UNINSKI.

Madame le Maire rappelle que le budget annexe ZA CHANDELET mis en place le 01/01/2004, retraçant les opérations d'aménagement et de commercialisation de la zone d'activité du CHANDELET, est devenu sans objet à l'issue de la vente des derniers lots à la Communauté des Communes des Portes d'Ariège Pyrénées (CCPAP) par acte notarial, le 01/01/2013.

Il a enregistré en 2020, les écritures permettant de solder les comptes et d'engager sa clôture. Celles-ci sont retracées dans le compte de gestion et dans le compte administratif 2020 dudit budget.

Pour mémoire, le solde de la section de fonctionnement s'établit à -761,43 € (déficit).
Le solde de la section d'investissement s'établit à + 831 725,03 € (excédent).

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la nomenclature comptable M14 ;

Vu le compte administratif 2020 du budget annexe ZA CHANDELET ;

Il est proposé au conseil municipal d'engager la procédure de clôture du budget annexe ZA CHANDELET, et l'intégration des résultats dans le budget principal de la collectivité.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Article 1 : Décide d'approuver la clôture du budget annexe ZA CHANDELET.

Article 2 : Autorise le Maire à engager auprès du service de gestion comptable de Pamiers la procédure de clôture du budget annexe ZA CHANDELET permettant l'intégration de ses résultats dans le budget principal de la collectivité.

Fait en l'hôtel de ville, le vingt et un septembre deux mille vingt-trois

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 21/09/2023

Le Maire Adjoint,
Alain ROCHET

Le secrétaire de séance,
Henri UNINSKI



Le Maire Adjoint,
Alain ROCHET

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le
après transmission en Préfecture le
après publication le 27/09/2023
ou après notification le